



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 17 MARS 2016
DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Au sein des Ministères Économiques et Financiers, depuis plus de 10 ans, les suppressions massives d'emplois, les contraintes budgétaires accrues, les restructurations incessantes issues des « démarches » ou « plans stratégiques » mis en place dans les différentes Directions et notamment celle de la DGFIP, ont conduit à une dégradation constante des conditions de travail des agents.

Dans le même temps, la régression sans précédent des promotions internes n'épargne aucune catégorie et aucun grade, la reconnaissance de la technicité et de la qualification des agents, acquis social de 1989, est ainsi brutalement remis en cause détruisant un des derniers espoirs des agents concernant leur évolution de carrière.

Toutes ces mesures ne font qu'amplifier et aggraver le processus déjà engagé, de dégradation des conditions de travail des agents comme en attestent les conclusions des observatoires internes, ainsi que les rapports des acteurs de prévention qui chaque année soulignent notamment l'expression de la souffrance au travail par les agents à un niveau inacceptable.

Dans leurs discours, les Ministres sont tous volontaristes en matière de prévention des risques professionnels mais, pour autant, à aucun moment ils ne remettent en cause les politiques de suppressions d'emplois, les dérives managériales, la culture d'objectifs et de résultat. Pour **F.O.-DGFIP**, afficher une ambition en matière d'amélioration des conditions de travail, lorsque les plans massifs de suppressions d'emplois s'enchaînent d'année en année relève de la provocation !

F.O.-DGFIP exige que soient dépassées les simples déclarations d'intention et que de véritables engagements soient enfin pris, afin de rendre concrète l'amélioration tant attendue des conditions de travail des agents.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'absence totale de prise en compte des attentes et des revendications des personnels va continuer à exacerber le mécontentement des agents, et la forte mobilisation du 26 janvier dernier en est la dernière illustration.

Cette absence d'engagements concrets sur les moyens, se décline notamment sur les budgets dont les dotations sont quasi identiques depuis 2002, le rapport budget/agent en progression ne résulte que des suppressions massives annuelles d'emplois et une fois de plus nous dénonçons la réserve de 8 % qui vient ponctionner les crédits destinés aux CHS-CT.

FO dénonce aussi que depuis la parution initiale du projet de plan ministériel « santé sécurité et conditions de travail » pour la période 2016-2019, un Million d'Euros a purement et simplement disparu, sur les crédits spécifiquement destinés à la Médecine de Prévention, alors même que des mesures urgentes sont nécessaires pour améliorer le réseau des Médecins de Prévention et leurs conditions d'exercice.

Notre Fédération a toujours considéré que le réseau des Médecins de Prévention au sein de notre Ministère, était un élément fondamental de prévention des risques professionnels et facteur d'amélioration des conditions de travail des agents.

Malheureusement et dans le contexte budgétaire drastique que nous venons d'évoquer, les besoins sont loin d'être satisfaits, notamment pour les départements dépourvus de Médecin de Prévention et ceux dont le temps médical est insuffisant.

Quant aux conditions de travail des Médecins de Prévention, beaucoup reste à faire également pour que leurs conditions d'exercice sur le terrain soient conformes à leur lettre de mission avec notamment la prise en compte d'un véritable secrétariat ou une infirmière sur place, l'exercice isolé sur le terrain étant à l'opposé de la pluridisciplinarité voulue par le législateur.

Dans un tel contexte, avec d'un côté une demande croissante et multiple d'interventions, et de l'autre, des moyens humains et environnementaux largement insuffisants, le constat d'ores et déjà établi est celui de médecins expérimentés qui devancent parfois l'âge de la retraite, et de jeunes médecins qui quittent ou vont quitter notre Ministère.

Face à cette situation particulièrement préoccupante, notre Fédération FO en amont du prochain Comité technique ministériel, vient d'écrire au Ministre M SAPIN pour lui rappeler que dans l'intérêt des agents qui exercent leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles, en ces périodes de restructurations générant de plus en plus de souffrance au travail, il est de la plus haute importance de trouver rapidement une solution permettant de

maintenir et d'améliorer le réseau de la Médecine de Prévention au sein de notre Ministère.

Concernant ce CHS-CT, la délégation **F.O.- DGFIP29** reviendra rappeler ses positions sur tous les points prévus à l'ordre du jour, et en ce qui concerne les points d'information prévus en questions diverses nous souhaiterions y voir ajouter celui touchant aux travaux en cours au pôle de Direction de Brest en lien avec le prochain déménagement de la Trésorerie de Brest Municipale.

Dans le prolongement de précédents CHS-CT ou nous avons souligné les enjeux de sécurité sur le site particulièrement fréquenté, mais aussi particulièrement peu protégé de Brest Duquesne, nous souhaiterions connaître les suites que la Direction Générale entend donner à l'inscription de ce Centre des Finances Publiques au Plan urgence sécurité de 2016.

Toujours dans le registre de la sécurité, le Centre des Finances de Morlaix désormais reconstruit ne dispose toujours pas d'un dispositif à même de protéger les personnels et le bâtiment, aussi nous souhaiterions avoir des informations et des perspectives pour l'aboutissement de cette légitime revendication des agents.

Madame la Présidente, alors que vous allez présider pour la première fois ce CHS-CT de la DGFIP du Finistère, les représentants **FO** tiennent plus que jamais à réaffirmer leur attachement à une politique de Santé et de Sécurité au travail correspondant aux attentes des agents.

En ce qui concerne les obligations réglementaires incombant à la DGFIP29 nous continuerons d'exercer notre vigilance afin que les missions dévolues au CHS-CT du Finistère puissent se dérouler dans les meilleures conditions, dans le respect des engagements ministériels.